

MONTEBELLO

REVUE MUNICIPALE PRINTEMPS 2024



Municipalité de Montebello

Ouvert du lundi au jeudi 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30

Vendredi : fermé au public



www.montebello.ca



Municipalité de Montebello



550, rue Notre-Dame
Montebello (Qc) J0V 1L0



819 423-5123



«Nous nous entourons d'experts et de ressources qualifiées pour nous assister dans l'analyse des dossiers.»

À notre communauté montebelloise,

La démission soudaine de la mairesse de Gatineau France Bélisle a raisonné dans tout le Québec. Des 8000 élus au Québec, 740 d'entre eux ont démissionné depuis la dernière élection il y a à peine deux ans. Infoman a diffusé des scènes troublantes survenues aux séances de conseils municipaux.

J'en reste bien triste et accablée par cette situation.

Cependant, tout pour vous dire que ça ne se passe pas comme ça à notre Conseil municipal de Montebello. Nous avons une équipe exceptionnelle si on se compare à d'autres. Le respect y règne ainsi que l'attitude sérieuse dans nos discussions, chaque membre apporte son argumentaire particulier. Les questions sont nombreuses, les échanges animés. L'intérêt et le bien-être de l'ensemble des citoyens sont au coeur des discussions, ce qui nous amène habituellement à un consensus.

Toutefois, nous sommes conscients de la charge et de la responsabilité de nos décisions. C'est un fardeau parfois lourd à porter. Je suis fière de mon équipe, car nous sommes constamment à la recherche de la meilleure solution et nous sommes toujours prêts à remettre en question nos choix et solutions. Nous nous entourons d'experts et de ressources qualifiées pour nous assister dans l'analyse des dossiers.

Nous ne sommes pas parfaits et des erreurs nous en ferons. Nous les reconnaitrons et nous les corrigerons. Le dévouement de mon équipe est incontestable et je salue son courage et sa persévérance, car la vie politique n'est pas toujours facile.

De plus, la démocratie est en bonne forme à Montebello. Nous avons tenu une élection partielle pour combler le poste vacant du conseiller no 2. Trois candidats se sont présentés. Monsieur Martin Deschênes a remporté l'élection. Nous accueillons au sein de notre équipe M. Deschênes et nous sommes reconnaissants de la participation des messieurs Huneault et Gervais.

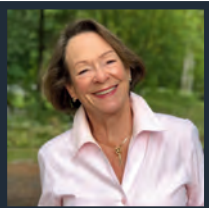
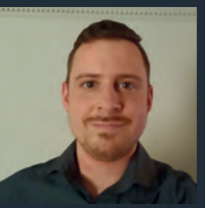


Enfin, nous sommes heureux de recevoir les commentaires de notre communauté, car nous nous en inspirons dans nos réflexions et dans la prise de nos décisions. Malheureusement, le résultat ne plaira pas à certains, mais l'objectif est le bénéfice de l'ensemble.

Ce que je me permets de demander à notre communauté est d'avoir de la patience et de la compréhension à l'égard du travail de vos élus et de notre administration, tous extrêmement dévoués et prêts à vous servir.

En conclusion, pour ma part, Montebello est une municipalité exemplaire dans tous les sens. Je ne voudrais vivre nulle part ailleurs et c'est un honneur d'en être la mairesse.

Le conseil municipal

	Nicole Laflamme <i>Mairesse</i>	
	Pierre Bertrand <i>conseiller siège #1</i>	
	Martin Deschênes <i>conseiller siège #2</i>	
	Jean-Philippe Comeau <i>conseiller siège #3</i>	
	Benoit Millette <i>conseiller siège #4</i>	
	Dominic Primeau <i>conseiller siège #5</i>	
	J�sabelle Dicaire <i>conseiller siège #6</i>	



«...les sommes d'argent en programme d'aide que nous avons reçus depuis notre mandat...»

La douceur du printemps! La neige fond et les ruisseaux ruissellent, la sève d'érable coule. Il n'y a pas de doute, le printemps est arrivé et est en pleine éclosion. Plusieurs citoyens se préparent à faire leurs ménages du printemps et à planifier leurs rénovations d'été.

Comme vous, on se prépare à faire le nettoyage du printemps et à planifier nos rénovations. Par exemple, pour nous le printemps annonce le nettoyage des rues, remplir les nids de poule et préparer l'ouverture de nos parcs, de la piscine municipale et de la marina.

En plus, l'équipe administrative se concentre à compléter trois (3) projets en 2024 : l'installation des compteurs d'eau potable pour les institutions, commerces et industries (ICI) devrait débuter en avril, suivi par la connexion d'égout de la rue du progrès à la jonction de la route 323 et en terminant, le début du vidage d'un étang aéré.

Une citoyenne avait demandé à la séance du 13 février quelles étaient les sommes d'argent en programme d'aide que nous avons reçus depuis notre mandat en poste.

Le montant des programmes d'aides financières est comme suit :

1. PIQM, volet 4 - 343,000\$ payable sur 20 ans
2. Tourisme Outaouais - 32,000\$ (payé)
3. FARR - Marina - 92,000\$. (payé)
4. FRR d'un montant de 9,800\$ (payé)
5. Terrain de tennis - 56,500\$ (payé)
6. L'aide à la voirie au montant de 14,000\$ (payé)
7. Mesures d'urgence - les vents violents 3600\$ (payé)
8. PRABAM au montant de 75,000\$ (payé)
9. TECQ 2022 - 2023 au montant de 146,575\$ (payé)
10. TECQ 2023-2024 au montant de 155,000\$ (payé)

Depuis le début de notre mandat, nous sommes allés chercher un montant de 927,275\$.

Nous attendons un montant de 178,000\$ en 2024, ventilé comme suit:

11. PRIMA au montant de 100,000\$ - marches et porte automatisée de la bibliothèque.
12. L'aide à la voirie au montant de 18,000\$
13. PAFIRSPA au montant de 50,000\$ - module de jeux pour enfant, parc Biron
14. Emploi Canada au montant de 10,000\$ pour les sauveteurs

À venir en 2025 :

15. PRACIL au montant de 2,250,000\$ pour le garage municipal.

16. TECQ - Nouveau volet au montant de 1,200,000 \$ (à confirmer), selon les besoins des infrastructures de la municipalité.

17. PRIMEAU - Nouveau volet, montant à déterminer selon le projet. - Quadrilatère : Bonsecours, Saint-Henri, Napoléon et Sainte Élisabeth.

Dernièrement, le projet du nouveau plan d'urbanisme avance bien. Le trio incluant la mairesse, Nicole Laflamme, la mairesse suppléante, Jéssabelle Dicaire ainsi que la directrice en urbanisme et environnement Priscilla Melançon, se rencontrent régulièrement dans le but de régulariser ce dossier. Ensuite, le tout sera révisé par l'urbanisme suivi d'un avocat spécialisé. C'est une question de temps!

Merci à toute l'équipe administrative pour vos efforts et votre passion!

Mario B. Briggs



Directeur général agréé
et greffier-trésorier
dg@montebello.ca

Manon Boucher



Trésorière adjointe
tresoriere.adj@montebello.ca

Véronic Minot



Greffière adjointe
greffiere.adj@montebello.ca

Jean-François Lahaye



Directeur communications, loisirs
et culture
developpements@montebello.ca

Éric Cayer



Directeur des travaux publics
et de la gestion des eaux
tp@montebello.ca

Daniel Bisson



Directeur du service incendie
incendie@montebello.ca

Prescilla Melançon



Directrice du service de
l'urbanisme et de l'environnement
urbanisme@montebello.ca

Roseline Boucher



Inspectrice en bâtiment et en
environnement
urbanisme1@montebello.ca

Julie Turgeon



Inspectrice en bâtiment et en
environnement
urbanisme1@montebello.ca



Mot du directeur général et greffier trésorier (suite)



Enseignes et affiches extérieures interdites

Les enseignes et affiches suivantes sont prohibées (interdictions) :

- une enseigne empiétant, au sol ou au dessus du sol, sur l'emprise d'une voie publique, d'un parc ou de toute autre propriété publique;
- une enseigne fixée sur le toit d'un bâtiment ou sur le dessus d'un appentis mécanique ou d'une construction hors-toit, **sur une galerie**, un escalier, un bâtiment complémentaire;
- une enseigne fixée sur un bâtiment et obstruant, en tout ou en partie, une fenêtre, une porte, une issue, ou masquant une galerie, un escalier, une balustrade, une lucarne, une tourelle, une corniche, un toit ou un ornement architectural.

VEUILLEZ S.V.P. RETIRER TOUTE ENSEIGNE ET AFFICHE INTERDITE.
(Référence : article 49 du règlement de zonage numéro Z 17 01)

Merci de votre précieuse collaboration!

Délai approximatif des demandes de permis en urbanisme

Demande de permis et certificat sans autre condition spécifique

1 mois

Demande de permis et certificats (bâtiment à risque élevé ou très élevé en matière d'incendie)

1 à 2 mois

Demande de permis et certificats (soumis au règlement sur les PIIA)

2 à 3 mois

Demande de démolition non assujettie au règlement D-22-01

1 mois

Demande de démolition assujettie au règlement D-22-01

4 à 12 mois

Demande de dérogation mineure

2 à 6 mois;

Demande d'un PPCMOI (projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble)

6 à 9 mois
pouvant aller jusqu'à 12 mois.

Demandes de permis et certificat d'autorisation



Avant d'effectuer des travaux, il est recommandé de prendre un rendez-vous avec un officier du service de l'urbanisme afin d'expliquer votre projet et vérifier si une autorisation est requise.

Vous pouvez également visiter le site web pour avoir accès à tous les règlements d'urbanisme. C'est le règlement sur les permis et certificats qui stipule ce qui nécessite ou non une autorisation et les documents à fournir dans le cas où une autorisation est requise.

Visiter la section urbanisme du site web de la municipalité pour avoir accès à la réglementation, aux formulaires, aux demandes de permis en ligne (certaines demandes uniquement), à la matrice graphique, aux coûts des autorisation ainsi qu'aux liens vers certains règlements provinciaux applicables.

Aucune demande de permis et de certificat ne peut être analysée avant que le requérant n'ait acquitté le tarif d'honoraire exigé pour l'analyse de la demande. Lorsque les renseignements, plans et documents fournis par le requérant sont inexacts, erronés, insuffisants ou non conformes, le fonctionnaire désigné avise le requérant que la procédure d'analyse est interrompue. Le requérant bénéficie d'un délai de trente (30) jours pour fournir les renseignements, plans et documents corrigés, suffisants et conformes, permettant la reprise de l'analyse de sa demande. **À l'expiration de ce délai de trente (30) jours, la demande de permis ou de certificat est annulée** si les renseignements, plans et documents nécessaires n'ont pas été transmis.

Prendre note également qu'une demande d'autorisation peut être soumise **au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01**. Cela signifie que la demande sera analysée par un officier du département de l'urbanisme pour vérifier la conformité aux règlements d'urbanisme et ensuite la demande sera analysée avec ledit règlement PIIA par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour émettre une recommandation au Conseil municipal qui, celui-ci, approuvera ou refusera par résolution ladite demande lors d'une séance. **Prévoir environ entre 2 à 3 mois pour une telle demande**. N'attendez donc pas à la dernière minute pour présenter une demande!



Arbres et arbustes

Triangle de visibilité, emprise d'une voie de circulation et plantation

Aucun objet d'une hauteur de plus de soixante (60) centimètres, ni aucune allée d'accès, ne peut être implanté(e) à moins de six (6) mètres de tout point d'intersection de deux (2) lignes d'emprise de rues. Toute plantation d'arbres, d'arbustes, de haie, toute érection de clôture et tout autre aménagement paysager doit respecter les dispositions [...] relatives au triangle de visibilité. (Références : articles 14 et 87 du règlement de zonage numéro Z 17 01)

Il est interdit d'implanter tout arbre à moins d'un (1) mètre de toute ligne d'emprise d'une voie de circulation. Aucune branche d'arbre ne peut être à une hauteur inférieure à quatre (4) mètres au-dessus d'une voie de circulation. Aussi, toute plantation d'arbre doit également respecter les distances séparatrices minimales suivantes :

Ouvrage, infrastructure ou équipement visé	Distance séparatrice minimale entre la plantation et l'objet
Égout sanitaire ou pluvial	1,2 mètre
Transformateur électrique sur socle (H-Q)	0,6 mètre (côtés et arrière)
Conduite électrique ou gazière	1,6 mètre
Équipement hydroélectrique enfoui	2 mètres
Borne d'incendie	3 mètres
Lampadaire	4 mètres
Feu de circulation et panneau d'arrêt obligatoire	4,5 mètres

(Référence : article 86 du règlement de zonage numéro Z 17 01)

Pouvoir du fonctionnaire désigné en urbanisme

Dans l'exercice de ses fonctions, le fonctionnaire désigné est autorisé à visiter, examiner, photographier, effectuer tout prélèvement et filmer tout terrain ainsi que l'intérieur et l'extérieur des bâtiments. Les propriétaires ou occupants de ces propriétés sont tenus d'y laisser pénétrer le fonctionnaire désigné, de lui faciliter l'accès et de lui donner toutes les informations qu'il requiert.

Le fonctionnaire désigné peut, en tout temps, visiter une propriété lorsqu'il croit qu'une dérogation à un règlement d'urbanisme est en train ou sur le point d'être effectuée.

Le fonctionnaire désigné peut se faire accompagner durant la visite par toute personne susceptible de l'aider dans l'exercice de ses fonctions.

(Référence : article 7 du règlement sur les permis et certificats, numéro PC-17- 01)

L'inventaire des installations septiques se poursuivra au printemps 2024 avec l'OBV RPNS.

L'OBV RPNS sera sur le territoire au printemps 2024 pour finaliser l'inventaire des installations septiques dans la montagne. L'agent de l'OBV aura un badge de la Municipalité pour s'identifier et pour faire ses visites sur les propriétés. Nous comptons sur votre collaboration pour répondre aux questions de l'agent et de le laisser entrer sur votre propriété pour compléter ledit inventaire. Merci pour votre collaboration!

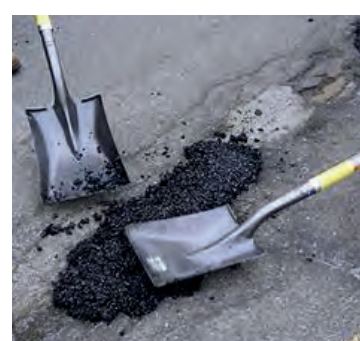
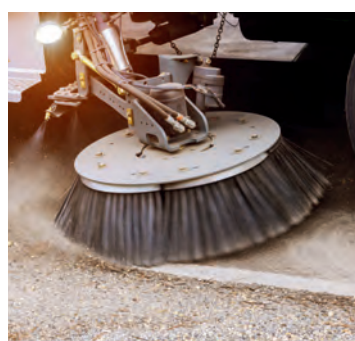
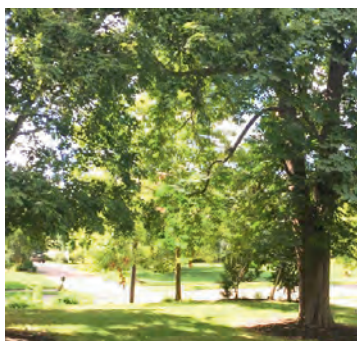




Un printemps chargé

Notre équipe des travaux publics sera fortement occupée pour la prochaine saison. Parmi les tâches récurrentes et les demandes spontanées, voici les travaux qui seront réalisés par notre équipe :

- 1- Nettoyage des parcs municipaux
- 2- Nettoyage des trottoirs et rues
- 3- Réparation des nids-de-poules
- 4- Installation de la marina
- 5- Ouvrir les jeux d'eau
- 6- Ouverture de la piscine
- 7- Préparation du tennis et du parc de planche à roulette



Hygiène du milieu

L'installation des compteurs d'eau potable pour les ICI (Institutions, commerces et industries) devrait débuter en avril et s'étaler jusqu'en juin, tel que mentionné dans le mot du Directeur général.

Location d'espace municipal



Comment faire une demande de location?



1- Aller sur le site web de la municipalité : www.montebello.ca

2- Veuillez cliquer sur l'onglet location de la page d'accueil et visualiser le calendrier.

3- La plage horaire désirée est libre, vous devez remplir le formulaire de demande en appuyant sur le lien au dessus de calendrier.

4- La demande sera analysée et confirmée par courriel. Délai de 24 h à 48 h.

5- Le paiement doit s'effectuer au bureau municipal, durant les heures d'ouvertures, ou par chèque (paiement en ligne bientôt disponible).

Comment faire une demande de gratuité de location?

1- Toute demande de gratuité reliée à une activité doit être soumise au responsable des locations. Elle doit contenir toutes les explications justifiant la demande.

2- Si l'événement consiste à amasser des fonds pour une fondation ou autres organismes, le demandeur devra avoir une lettre de celle-ci confirmant son existence et qu'elle appuie l'événement en question.

3- Le responsable des locations soumettra la demande au Conseil pour analyse. Les caucus sont à tous les 2e mardi du mois.

4- Dans l'affirmative, une résolution sera entérinée par le conseil municipal.

Les employés municipaux travaillent fort à faire respecter les directives du Conseil et mettre en place une gestion moderne et efficace.

Rapport des locations - Dons 2023



Événement	Espace de location	Locataire	Nbr de jrs	montant	
Rencontres des membres	Chalet de bois rond	FADOQ	25	50,00 \$	1 250,00 \$
Rencontre AA	Chalet de bois rond	Michel Legault	52	50,00 \$	2 600,00 \$
Club de marche les milles pas	Chalet de bois rond	Club de marche	23	50,00 \$	1 150,00 \$
Pratique carnaval	Chalet de bois rond	Comité de loisirs	1	50,00 \$	50,00 \$
Pickleball	Salle communautaire	Pickleball	40	50,00 \$	2 000,00 \$
Cours internet	Chalet de bois rond	FADOQ	10	50,00 \$	500,00 \$
Centre d'action culturel	Salle communautaire	CAC	1	50,00 \$	50,00 \$
Lancement de saison	Chalet de bois rond	Randonneur	1	50,00 \$	50,00 \$
Pratique carnaval	Salle communautaire	Comité de loisirs	1	50,00 \$	50,00 \$
Rencontre culturel	Chalet de bois rond	CAC	1	50,00 \$	50,00 \$
Soirée randonneur	Chalet de bois rond	Randonneur	1	50,00 \$	50,00 \$
Classique de Montebello	Patinoire et église	François Périard	1	500,00 \$	500,00 \$
Pratique carnaval	Salle communautaire	Comité de loisirs	1	50,00 \$	50,00 \$
350 ième de la Seignerie	Salle communautaire	comité du 350ième	1	50,00 \$	50,00 \$
Réunion du comité des loisirs	Chalet de bois rond	Comité de loisirs	1	50,00 \$	50,00 \$
Marathon de ski	Salle communautaire	Marathon de ski	3	300,00 \$	900,00 \$
Marathon de ski	Chalet de bois rond	Marathon de ski	1	50,00 \$	50,00 \$
Carnaval de Montebello	Salle communautaire	Comité de loisirs	4	300,00 \$	1 200,00 \$
Carnaval de Montebello	patinoire	Comité de loisirs	2	200,00 \$	400,00 \$
rencontre des raquetteurs	Chalet de bois rond	Randonneur	1	50,00 \$	50,00 \$
Table des inspecteurs	Chalet de bois rond	Urbanisme	1	50,00 \$	50,00 \$
Rencontre des raquetteurs	Chalet de bois rond	Randonneur	1	50,00 \$	50,00 \$
Rencontre des raquetteurs	Chalet de bois rond	Randonneur	1	50,00 \$	50,00 \$
Tournoi des gamer	Salle communautaire	Comité de loisirs	1	300,00 \$	300,00 \$
Souper du club de la FADOQ	Chalet de bois rond	FADOQ	1	50,00 \$	50,00 \$
Conférence SHLP	Chalet de bois rond	SHLP	1	50,00 \$	50,00 \$
AGA - CAC	Chalet de bois rond	Émilie Laverdière	1	50,00 \$	50,00 \$
Réunion CAC	Salle communautaire	CAC	2	300,00 \$	600,00 \$
Fadoq - rencontre comité	Chalet de bois rond	FADOQ	1	50,00 \$	50,00 \$
Rencontre MRC	Chalet de bois rond	MRC - Katia	1	50,00 \$	50,00 \$
Rencontre des commerces de Montebello	Chalet de bois rond	groupe commerces	1	50,00 \$	50,00 \$
Pratique danse	Chalet de bois rond	comité de loisirs	1	50,00 \$	50,00 \$
Première communion	Salle communautaire	M-M Blais	2	300,00 \$	600,00 \$
Atelier de peinture	Chalet de bois rond	Danielle Doucet (C	1	100,00 \$	100,00 \$
Conférence SHLP	salle communautaire	Géral Fillion	1	50,00 \$	50,00 \$
Rencontre des Créateurs de la P-N	Chalet de bois rond	Cynthia d'Aragon Bi	1	50,00 \$	50,00 \$
Festin de livres	Salle communautaire	Cynthia d'Aragon Bi	3	300,00 \$	900,00 \$
Rencontre des communication	Chalet de bois rond	Jessy Laflamme	1	50,00 \$	50,00 \$
St-Jean	Patinoire	Comité de loisirs	1	200,00 \$	200,00 \$
Fête du Canada	Patinoire	Comité de loisirs	1	200,00 \$	200,00 \$
Funjam	Patinoire	Richard Oreilly	1	200,00 \$	200,00 \$
Fadoq - rencontre comité	Chalet de bois rond	FADOQ	1	50,00 \$	50,00 \$
Atelier de métal avec Denis Marceau	Patinoire	Cynthia d'Aragon Bi	1	150,00 \$	150,00 \$
Inauguration Terrain de tennis	Tennis	Jf lahaye	1	50,00 \$	50,00 \$
Fête des bénévoles CAC	Chalet de bois rond	Cynthia d'Aragon Bi	1	50,00 \$	50,00 \$
Rencontre des joueurs FADOQ	Chalet de bois rond	Françoise Brazeau	1	50,00 \$	50,00 \$
Spectacle bénéfice - CCR	patinoire	Martin Deschêne	4	200,00 \$	800,00 \$
Fête de la famille	piscine	Comité de loisirs	1	200,00 \$	200,00 \$
CR3A rencontre d'équipe	Chalet de bois rond	Lucie Touchette	1	50,00 \$	50,00 \$
Spectacle hommage Joe Cocker	Salle communautaire	Comité de loisirs	2	300,00 \$	600,00 \$
Festival du vélo de montagne	Terrain de l'église	Alex Martel	1	300,00 \$	300,00 \$
Whist de l'amitié	Chalet de bois rond	Fadoq	1	50,00 \$	50,00 \$
Club de marche les milles pas	Chalet de bois rond	Marie-Andrée	1	50,00 \$	50,00 \$
Conférence de presse	Salle communautaire	Isabelle Thom	1	100,00 \$	100,00 \$
Halloween	Salle communautaire	Comité de loisirs	3	300,00 \$	900,00 \$
Vers une autonomie alimentaire	Chalet de bois rond		1	50,00 \$	50,00 \$
Whist de l'amitié	Chalet de bois rond	Fadoq	1	50,00 \$	50,00 \$
AGA SHLP	Chalet de bois rond	SHLP	1	50,00 \$	50,00 \$
Marché de Noël	Salle communautaire	Isabelle Thom	18	300,00 \$	5 400,00 \$
Noël des enfants	Salle communautaire	Comité des loisirs	6	300,00 \$	1 800,00 \$

Jrs dons

Total dons

Dons municipaux pour les locations

243

25 550,00 \$

Comment faire une demande pour un événement public?

1- Contactez le responsable aux événements de la Municipalité, developpements@montebello.ca ou au 819-423-5123 poste 3410, pour expliquer le projet et connaître les procédures à suivre.

2- Remplir le formulaire de demande d'événement, pour décrire le projet et connaître les exigences municipales.



3- Une résolution du conseil confirmera au promoteur la permission de faire l'événement sur son territoire.

4- Un projet peut être refusé pour les motifs suivants :

- manque de préparation et d'informations;
- le délai de réalisation trop court;
- les risques financiers sont élevés;
- problématique avec la sécurité publique;
- ne respecte pas la vision du conseil.



Règlement sur la paix et le bon ordre

La nuisance public à Montebello est régie par le règlement numéro SQ 21-002 concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicables par la Sûreté du Québec. Plus précisément aux articles 21 et 31 :

Article 21 « BRUIT : Nul ne peut faire ou permettre à quiconque de faire du bruit dans les hôtels, auberges, tavernes, restaurants, salles de quilles, centres d'achat, ou autres lieux fréquentés par le public, ou dans un endroit public en criant, jurant, se querellant, se battant, ou de toute autre manière pour ennuyer, incommoder, déranger ou troubler la paix des personnes qui se trouvent sur les lieux. »

Article 31, la section APPLICATION" Le responsable de l'application du présent règlement est tout officier ou employé municipal nommé par le conseil. Le conseil autorise aussi les agents de la paix de la Sûreté du Québec à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant et à émettre des constats d'infraction pour toute contravention à l'une des dispositions du présent règlement.

Lorsque les bureaux municipaux sont fermés, nous vous invitons à contacter directement la Sûreté du Québec pour toutes les problématiques reliées au bruit et à la nuisance publique.





PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE PAR LES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Créer, développer et renforcer la santé mentale

Les municipalités sont de plus en plus sensibilisées à l'importance d'agir en vue de favoriser la santé de leur population. À titre d'exemples : elles aménagent des espaces, organisent des activités, développent des moyens de transport qui permettent de créer des liens, elles rendent accessibles des bibliothèques, des patinoires, des pistes cyclables pour se ressourcer, elles consultent la population, financent les organismes communautaires qui donnent un pouvoir d'agir.

Santé mentale

La santé mentale se trouve dans un équilibre dynamique entre les différentes composantes de la vie humaine : les sphères sociale, physique, spirituelle, économique, émotionnelle et psychologique. Elle permet d'agir, de réaliser son potentiel, et d'apporter une contribution à la communauté.

Communauté et voisinage

Les individus évoluent quotidiennement au sein d'une communauté locale et d'un voisinage. Ce milieu de proximité comprend deux sous-ensembles.

Il y a d'abord le pâti de maisons autour du domicile, soit la zone qu'une personne fréquente le plus souvent. Plus petite que le quartier, elle est plus propice au développement de liens affectifs et sociaux. Elle peut par ailleurs être plus ou moins sécuritaire, salubre ou favorable à la pratique de l'activité physique.

Au-delà de ce premier ensemble se trouve une zone un peu plus étendue, comprenant les endroits que la personne fréquente pour se rendre à l'école ou au travail, pour s'adonner à ses loisirs ou pour utiliser des services communautaires et commerciaux — banque, épicerie, pharmacie, etc.

La communauté peut être définie plus largement encore comme un système social structuré de personnes vivant à l'intérieur d'un espace géographique donné — village, ville, quartier ou arrondissement.

C'est dans le milieu de proximité d'une communauté que la cohésion sociale et les réseaux communautaires se créent. La gouvernance locale et la place que l'on fait aux citoyens constituent des facteurs importants influençant la capacité d'une communauté à résoudre ses problèmes et à favoriser la santé de ses membres.



LOISIRS ET SPORTS PRINTEMPS - ÉTÉ 2024



Informations : 819 423-5123 p. 3410, developpements@montebello.ca

ACCÈS GRATUIT



Montagnes noires (Ripon)

Entente intermunicipale
Présenter une preuve de résidence
www.parcdesmontagnesnoires.ca



Montebello vélo de Montagne

Entente municipale
Présenter une preuve de
résidence.
www.montebellovelo.com

Loisir municipal





ACTIVITÉS ORGANISÉES

Aqua forme

Activité d'exercices dans l'eau
Pour les adultes de tous les niveaux
Début de l'activité semaine du 30 juin
Matin 11 h à 12 h et soirée 18h30 à 19h 30
Inscription en ligne à partir de mai
Informations supplémentaires à venir

Clinique de Tennis

Activité de tennis pour tous.
Initiation, débutant, intermédiaire
Dimanche matin de 10 h 30 à 12 h
Inscription en ligne à partir d'avril
Informations supplémentaires à venir
Tennis Québec : date de la clinique à venir

Cour de natation

Pour les enfants de 13 ans et moins
(groupes séparés selon le niveau de nage)
Début des cours semaine du 30 juin
Matin 10 h à 12 h et soirée 18h30 à 19h 30
Inscription en ligne à partir de mai
Informations supplémentaires à venir

Soccer Montebello

Inscription le 14 mars, salle
Communautaire (église)
Inscription en ligne possible
Voir les frais sur fcpetitenation.com
Début des pratiques première semaine
de mai
Début des parties première semaine de
juin

ACTIVITÉS LIBRES

Parc et mur d'escalade

Parc Louis-Biron, rue Bonsecours
Disponible en tout temps

Pétanque

520 rue St-Louis
Disponible en mai

Piscine et jeux d'eau

520 rue St-Louis
Ouverture de la piscine 23 juin :
Horaire à confirmer
Jeux d'eau libre : début juin

Descente de bateau, marina

101 rue Laurier
Disponible suite au dégel

Terrain de soccer

101 rue Laurier
Ouverture au milieu de mai

Tennis et pickleball

520, rue St-Louis
Terrain de tennis et pickleball

249, rue Laval
Patinoire : 3 terrains de pickleball

PRENEZ NOTE

Les horaires sont sujets à changement , selon la température, le nombre d'inscriptions et la disponibilité des bénévoles. Plus d'informations vous seront donnés lors des inscriptions, sur le site web et la page Facebook.

LOCATION ESPACE MUNICIPAL

PARC CHAMBERLAND- TERRAIN MARINA - ÉGLISE ET TERRAIN - CHALET BOIS
ROND -PATINOIRE - TERRAIN TENNIS - GYMNASÉ ÉCOLE - PISCINE

Demande de location : www.montebello.ca



Plan de visibilité - affichage sur bande

Lors de la construction de la patinoire en 2015, une offre de visibilité, sur les bandes, a été offerte aux personnes qui ont contribué de façon financière ou autres. Les contrats de location d'espace publicitaire avaient une durée de 5 à 7 ans. C'est le temps du renouvellement et déjà 12 entités ont accepté un terme de 3 ou 5 ans.



La municipalité de Montebello offre un plan de visibilité pour les commerces, les entreprises et les associations régionales. Les sommes d'argent amassées serviront à l'achat d'équipement en relation avec l'infrastructure, selon la décision du conseil. (Exemples : filet aviaire, rideaux, système de son permanent , etc.)

La patinoire est une fierté pour la municipalité et la communauté. Lors de la période de gel, la municipalité s'assurera de l'entretien de la glace pour maximiser l'utilisation, soit en octroyant un contrat à un fournisseur, comme les 2 dernières années ou via les employés de la voirie.

Le patinage et le hockey libre sont populaires pour les citoyens et les gens de l'extérieur. La patinoire reçoit des événements tels que des classiques hivernales, des tournois de hockey et le carnaval de Montebello.

La patinoire sert de plateau sportif durant la période sans glace. Les activités suivantes sont régulières: le hockey-balle, le parc de planche ainsi que le pickleball. Le plateau sert aussi à la présentation de spectacles.

Cette installation est utilisée à l'année, ce qui permet d'offrir une belle visibilité. Deux options sont proposées: la publicité sur bandes ainsi que sur les poteaux qui supportent le toit. Le prix variera selon le choix et la durée du terme. Les prix sont détaillés dans le contrat d'espace publicitaire.

Procédure de réservation

La réservation d'espace de publicité sera faite sous forme de «premier arrivé, premier servi». Le commanditaire pourra choisir l'emplacement disponible désiré. Vous pouvez rejoindre le responsable de la vente publicitaire au developpements@montebello.ca , par téléphone au 819-423-5123 p.3410 ou vous présenter à la mairie au 550, rue Notre-Dame, Montebello.



Un club de lecture pour les passionnés

La bibliothèque municipale désire repartir le club de lecture de Montebello. Une activité sociale et culturelle enrichissante

Un club de lecture c'est s'évader, découvrir de nouveaux horizons et ... partager le voyage!

Inscrivez-vous à votre bibliothèque et rejoignez le club de lecture

« **Les 1000 pages** » pour partir vers l'aventure.

Les rencontres ont lieu dans le confort de la **bibliothèque de Montebello**.

L'horaire de rencontre sera décidé avec le nouveau club qui sera formé.

Pour vous inscrire et pour information :

veuillez communiquer avec **Diane Thivierge 819 423-5123 poste 3455** ou par courriel:

biblio@montebello.ca

Plus que jamais, les clubs de lecture ont la cote! Venez partager cet engouement.

La bibliothèque s'anime!

Notre comité de bibliothèque offrira des activités, des formations, des contes, des activités culturelles et bien plus!



La bibliothèque offre les services suivants :

- Prêts de guitares et de Ukulélés
- Prêts des cartes musées gratuitement
- Prêts de livres en PEB (prêts sur demande entre bibliothèques) gratuitement
- Nouvel arrivage des volumes laissés en consigne du Réseau Biblio de l'Outaouais
- Livres à vendre
- Lunette d'observation (Jumelles) à emprunter gratuitement



**Différents artistes locaux
exposeront leurs oeuvres.**

facebook.com/munmontebello
montebello.ca/fr/culture-et-loisirs/bibliothèque



CONFÉRENCE HUMORISTIQUE
PAR MIREILLE DUBOIS

«VIEILLIR VAUT
MIEUX EN RIRE»

Seulement 20\$ grâce à une subvention

Souper conférence

2 avril 2024 à 17h
Chalet en Bois en Bois Rond
501 rue des Mille Fleurs
Montebello

fadoq

Club Belle Montée Inc.
Outaouais

Souper buffet froid et conférence humoristique
Apportez votre consommation

Places limitées

fadoqbellemontee@gmail.com
Carolle Bouffard 819.930.6280



Argenteuil - La Petite-Nation



Allons à la cabane!

Menu à volonté

Plats servis aux tables

- Soupe aux pois
- Patates
- Fèves au lard
- Omelette au four
- Jambon fumé à l'ancienne
- Saucisse porc et bœuf
- Oreilles de crisse
- Marinades maison (ketchup aux fruits, betteraves, cornichons, oignons)
- Pain et beurre
- Thé, café, lait

Desserts

- Crêpes avec sirop d'érable pur
- Pouding chômeur
- *Une délicieuse portion de tarte d'érable sur neige est fournie avec le repas dans votre contenant individuel.

Apportez vos boissons alcoolisées.



17 avril à midi
Pour les 60 ans + 30\$
- 60 ans 34\$

442, Côte St-Charles
Papineauville

RÉSERVATION avant le 10 avril 2024
auprès d'un membre du CA



Club Belle Montée Inc.
Outaouais



Club Belle Montée Inc.
Outaouais

CHALET EN BOIS ROND
501 rue des Mille Fleurs
Montebello

ACTIVITÉ FIN DE SAISON LE 28 AVRIL 2024
On dîne à 12h et on joue!

Dîner pour les membres
Belle Montée gratuit
Invités 8\$
Apportez votre consommation



Comité FADOQ

Des activités pour tous!



Comité des loisirs

20



Merci aux bénévoles du comité des loisirs d'être actifs pour notre communauté!



Suivez nous sur notre page pour avoir tout les détails des événements

COMITÉ DES LOISIRS DE MONTEBELLO

Vous avez des idées, vous voulez aider écrivez nous soit sur messenger soit par courriel
comitedesloisirsdemontebello@gmail.com

COURS DE KUNDALINI YOGA à MONTÉBELLO



Date : du 10 juillet au 21 août 2024

Quand : Les mercredis soir 18h

Endroit : terrain de l'église

Coût : 5\$ par personne

Aucune réservation nécessaire.

Chantal Ménard

438-501-6148

www.sevakundaliniyoga.com

Le Kundalini Yoga est connu sous le nom de yoga de la conscience – il se compose de techniques yogiques simples qui peuvent être appréciées par tout le monde, quel que soit son âge ou ses capacités physiques. Le Kundalini yoga amène l'individu à réaliser son potentiel infini et créatif.

INITIATION À L'ESCALADE



Date : Samedi 27 avril 2024

Heure : entre 10 h et 15 h

Endroit : site d'escalade Lonestar, municipalité

Notre-Dame-de-Bonsecours

(En cas de pluie, remis dimanche le 28 avril)

Pour inscription :

courriel : sdery@outlook.com

téléphone : 819-592-1069

Responsable de l'activité : Sébastien Déry

Grâce à la contribution du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de Loisir sport Outaouais, la municipalité de Montebello est fière de vous offrir l'opportunité d'effectuer une initiation à l'escalade.

Cette activité découverte à l'escalade rocher, se veut une parfaite escapade de courte durée dans l'univers de la grimpe!

Le but est bien simple : grimper et avoir du plaisir à essayer une activité qui sort complètement des sentiers battus!

Entre amis, en couple, en famille venez profiter des trucs de nos moniteurs et relever les défis de l'escalade!

L'activité d'initiation est sans frais. Cependant pour des questions de logistique, les intéressés devront s'inscrire.





La Seigneurie de la Petite-Nation fête 350 ans d'histoire



Une grande fête du patrimoine et de ses acteurs
au cœur de la Petite Nation

Le Réseau du patrimoine de Gatineau et de l'Outaouais (RPGO) et La Fédération Histoire Québec (FHQ) sont heureux d'annoncer la tenue du 25e Salon du patrimoine de l'Outaouais le 18 mai 2024, à Montebello, sous la présidence d'honneur de Michel Prévost.

Les organismes membres et les partenaires du RPGO et les exposants du 58e Congrès annuel de la FHQ auront la chance de présenter leurs services et leurs projets au grand public. C'est aussi une occasion unique pour les acteurs du milieu du patrimoine de l'Outaouais et du Québec d'échanger entre eux.

Le 25e Salon se déroulera dans la magnifique église patrimoniale située sur la rue principale à Montebello. On y retrouvera des exposants, des conférences, des lancements de livres et des passionné.e.s d'histoire et de patrimoine. Anne-Marie Sicotte, Alain Faubert et Claire Leblanc, Robert Delorme, Marie-France Bertrand et Marie-Josée Bourgeois feront partie des conférencier.ière.s de cette édition.



Petite Nation
350
GRANDES CÉLÉBRATIONS

Appel à projets
Fonds des initiatives de commémoration

Pour les municipalités et les OBNL de la MRC de Papineau

Information: mf.bertrand@mrc-papineau.com



Québec

Financé par le gouvernement du Canada | Canada